



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/SG/DECL/2

Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration de 2008

SG/DECL

POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur l'exécution du plan de mise en œuvre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

Aperçu

Questions traitées

Le présent document et le tableau joint en annexe font brièvement le point sur l'état d'avancement du plan de mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable adopté par le Conseil d'administration en mars 2009.

Incidences sur le plan des politiques

La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable met l'Organisation au défi d'adapter en permanence ses méthodes de travail et d'ajuster ses priorités en fonction de l'évolution du contexte économique et social. Son plan de mise en œuvre va continuer d'influer sur les politiques de l'Organisation, tant en interne qu'en externe, comme le montre le présent document.

Incidences financières

Aucune.

Décision demandée

Paragraphe 17.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.304/SG/DECL/1, GB.304/PV, GB.306/PFA/12/2, GB.306/PFA/12/3, GB.306/PFA/ICTS/1, GB.306/TC/1, GB.309/PFA/4, GB.309/PFA/2, GB.309/SG/DECL/1, GB.309/3/1, GB.307/PV.

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.

Introduction

1. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la résolution qui l'accompagne ont été adoptées par la Conférence internationale du Travail (la Conférence) en juin 2008. Un plan de mise en œuvre (le plan) assorti d'une feuille de route et destiné à permettre la concrétisation de l'ensemble des éléments de la Déclaration, de son annexe et de la résolution correspondante a été adopté par le Conseil d'administration à sa 304^e session (mars 2009) ¹.
2. Le plan et la feuille de route prévoient la mise en œuvre d'une série de propositions au cours des six années du cadre stratégique 2010-2015. Ils recensent de manière systématique les domaines dans lesquels il y a lieu de prendre des mesures, établissent des liens avec les principaux résultats définis dans le cadre stratégique et le programme et budget 2010-11, fixent des délais et désignent les instances de gouvernance compétentes.
3. Comme il est indiqué dans ce plan, l'exécution des engagements pris par l'Organisation au titre de la Déclaration et de la résolution est indissociable de la réalisation des résultats définis dans le cadre stratégique, les programmes et budgets successifs, les décisions et orientations de la Conférence et du Conseil d'administration ainsi que par les réunions régionales. Le plan prend appui sur le travail de fond accompli dans le cadre de l'Agenda du travail décent et vise à renforcer les réformes déjà engagées par le Bureau et appelées à être poursuivies et consolidées au cours de la période couverte par le cadre stratégique.
4. Le présent document et le tableau joint en annexe résument les principales mesures qui ont été prises pour assurer l'exécution du plan. Ce dernier prévoit que sa mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi de la part du Conseil d'administration, dans le cadre du rapport sur l'exécution du programme présenté par le Bureau pour chaque période biennale. Ces informations seront à leur tour utilisées pour l'établissement du rapport qui doit permettre à la Conférence d'effectuer l'évaluation périodique prévue dans le suivi.

Le cadre stratégique pour 2010-2015 et les programmes et budgets

5. La préparation du plan a coïncidé avec l'élaboration du cadre stratégique pour 2010-2015 et du programme et budget 2010-11. Dans un souci de cohérence, il a été jugé essentiel d'assurer la complémentarité de ces divers instruments. La Déclaration rappelle que les quatre objectifs stratégiques sont indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement, et invite le Bureau à mettre en place un cadre stratégique et des méthodes de travail permettant d'obtenir des résultats dans le cadre d'une approche intégrée. C'est pour répondre à cette exigence que le cadre stratégique a été axé sur les priorités essentielles énoncées dans 19 résultats, dont chacun contribue à la réalisation des quatre objectifs stratégiques. Le programme et budget 2010-11 définit les stratégies à mettre en œuvre pour obtenir les résultats visés au cours de la période biennale, établit un ensemble de cibles spécifiques et détermine les capacités et les ressources nécessaires.
6. Quatre grandes stratégies de gestion axées sur les résultats (ressources humaines, connaissances, technologies de l'information et coopération technique) ont été adoptées par le Conseil d'administration en novembre 2009 pour mise en œuvre au cours des six

¹ Documents GB.304/SG/DECL/1 et GB.304/PV, paragr. 183 a).

années du cadre stratégique². La gestion axée sur les résultats est renforcée par la nouvelle méthode de planification du travail axée sur les résultats introduite par le programme et budget pour 2010-11; la mise en place de la structure extérieure révisée est en cours³, et les procédures et pratiques internes de gouvernance interne continuent d'être révisées et actualisées⁴.

7. Les Propositions de programme et de budget pour 2012-13 continueront à renforcer la mise en œuvre de la Déclaration. Elles s'appuieront sur le cadre de résultats du cadre stratégique et retiendront les mêmes critères de mesure que le programme et budget pour 2010-11. La planification du travail axée sur les résultats sera largement utilisée pour l'établissement des priorités et la budgétisation. Davantage sera fait pour mieux tirer parti des enseignements du passé, améliorer les services proposés aux mandants et mettre en valeur les avantages comparatifs et l'efficacité du Bureau, en particulier à l'aide d'une approche renforcée en matière de connaissances. Le Conseil d'administration examinera au cours de la présente session⁵ un aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13; les propositions définitives lui seront soumises pour adoption en mars 2011.
8. Le rapport sur l'exécution du programme couvrant la période 2010-11, qui sera présenté au Conseil d'administration à sa 313^e session (mars 2012), présentera les avancées réalisées au titre de chacun des 19 résultats, en mettant plus particulièrement l'accent sur les bonnes pratiques en matière d'approches intégrées et de travail d'équipe dans l'ensemble des unités du Bureau.

Mise en place d'un dispositif de discussions récurrentes par la Conférence internationale du Travail

9. Le groupe directeur rappelle que le suivi de la Déclaration nécessitait l'introduction par l'Organisation d'un dispositif de discussions récurrentes par la Conférence. Ces discussions récurrentes devaient permettre à l'Organisation: i) de mieux comprendre la diversité des situations et des besoins de ses Membres au regard de chacun des objectifs stratégiques, d'y répondre de manière plus efficace en mobilisant l'ensemble des moyens d'action à sa disposition, notamment l'action normative, la coopération technique et les capacités techniques et de recherche du Bureau, et d'ajuster en conséquence ses priorités et ses programmes d'action; et ii) d'évaluer les résultats des activités de l'OIT afin d'orienter les décisions concernant le programme et le budget et autres décisions relatives à la gouvernance⁶. L'introduction des discussions récurrentes vise à influencer directement sur le mode de sélection des questions inscrites par le Conseil d'administration à l'ordre du jour de la Conférence, d'assigner à cette dernière un rôle plus important dans l'identification des priorités de l'Organisation et de consolider le rôle stratégique du Conseil d'administration dans l'établissement des priorités et l'allocation des ressources qu'exigent ces dernières.

² Documents GB.306/PFA/12/2; GB.306/PFA/12/3; GB.306/PFA/ICTS/1 et GB.306/TC/1.

³ Voir le document GB.309/PFA/4.

⁴ Quelques exemples: cadre de suivi du comportement professionnel (2009), gestion des risques (2009), gestion axée sur les résultats (2009), cadre de responsabilisation (2010), rôles et responsabilités de l'équipe de direction au BIT (2010).

⁵ Document GB.309/PFA/2.

⁶ Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, annexe, partie II (B).

10. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration a décidé d'adopter un cycle de sept ans pour les discussions récurrentes – l'emploi, la protection sociale et les principes et droits fondamentaux au travail étant examinés à deux reprises au cours du cycle. Il a également décidé que la discussion récurrente de la Conférence à sa 100^e session (2011) portera sur l'objectif stratégique relatif à la protection sociale (sécurité sociale). Une étude d'ensemble au titre de l'article 19 portant sur la sécurité sociale a été entreprise en 2010 et sera examinée par la Conférence en 2011. A sa 306^e session (mars 2010), le Conseil d'administration a décidé de choisir l'objectif stratégique relatif aux principes et droits fondamentaux au travail comme thème de la discussion récurrente de la 101^e session de la Conférence (2012). Une étude d'ensemble au titre de l'article 19 sur les principes et droits fondamentaux au travail sera réalisée en 2011 et examinée par la Conférence en 2012.
11. Comme le Conseil d'administration en a décidé à sa 303^e session (novembre 2008), c'est l'objectif stratégique de l'emploi qui a été retenu pour la première discussion récurrente de la 99^e session de la Conférence (2010). L'étude d'ensemble correspondante au titre de l'article 19 de la Constitution a été réalisée au cours de l'année 2009. Lors de sa présente session, le groupe directeur est saisi d'un document distinct, présenté pour discussion et orientation ⁷, portant sur les enseignements qui ont été tirés de la première discussion récurrente effectuée lors de la 99^e session de la Conférence. Dans le cadre de l'examen des questions découlant des travaux effectués par la Conférence à sa 99^e session (2010), le Conseil d'administration examinera la résolution de la Conférence ainsi que les principaux résultats de cette discussion récurrente ⁸. Les priorités fixées par la Conférence seront également reprises dans les Propositions de programme et de budget pour 2012-13.

Suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

12. L'alignement du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail sur celui de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été examiné par la Conférence à sa 99^e session (2010). Suite à cet examen, une résolution a été adoptée qui prévoit la poursuite du suivi annuel concernant les conventions fondamentales non ratifiées et l'établissement d'un rapport global sur la promotion et l'application de quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail ⁹. Ce rapport global sera soumis à la Conférence et servira de base à la discussion récurrente en 2012.

Méthodes de travail du Conseil d'administration et fonctionnement de la Conférence

13. Un groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail a été créé par le Conseil d'administration en juin 2009. Ce groupe s'est réuni en novembre 2009 et mars 2010. Sur la base de sa recommandation, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de soumettre l'établissement de l'ordre du jour à des consultations tripartites sans exclusive, menées de

⁷ Document GB.309/SG/DECL/1.

⁸ Document GB.309/3/1.

⁹ BIT: *Septième question à l'ordre du jour: Examen des modalités de suivi de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, compte rendu provisoire n° 10, Conférence internationale du Travail, 99^e session, Genève, 2010.

façon aussi transparente et complète que possible, et d'organiser des consultations tripartites informelles en vue d'élaborer d'autres propositions pour la réforme du fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Ces propositions doivent être soumises au groupe de travail à la présente session ¹⁰.

Conclusion

14. La mise en œuvre des multiples aspects de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable impose à l'Organisation de fournir un effort soutenu. Par sa nature même, la Déclaration met l'Organisation au défi d'adapter en permanence ses méthodes de travail et d'ajuster ses priorités en tenant compte de l'évolution du contexte économique et social. S'il est vrai que seule une action à long terme pourra permettre de concrétiser l'ensemble des composantes de la Déclaration, il est indéniable que la mise en œuvre des mesures spécifiques résumées dans les paragraphes précédents et dans le tableau joint en annexe a déjà fourni une première impulsion dans ce sens et que la Déclaration, depuis son adoption en juin 2008, a eu un impact important. Elle a également servi de cadre de référence pour les mesures adoptées par l'OIT pour faire face à la crise économique et financière, comme en témoignent le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la Conférence à sa 98^e session ainsi que le travail de suivi effectué ultérieurement. La Déclaration a accru la visibilité de l'Organisation, tant dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur, a suscité un regain d'intérêt pour la mission de l'OIT, et permis de mieux comprendre la pertinence de l'action engagée par cette dernière pour faire face aux enjeux de la mondialisation.
15. L'une des principales préoccupations du Bureau est de trouver les moyens de mieux aider les mandants à répondre à leurs besoins à l'échelon national. C'est essentiellement au nom de cet impératif, auquel la mise en place de la structure extérieure révisée confère encore davantage de poids, que l'Organisation propose ses conseils et ses services techniques. Sur le plan interne, l'évolution des méthodes de travail reflète l'adoption d'une approche plus intégrée; dans toutes les unités du Bureau, les équipes inventent de nouveaux procédés, plus efficaces, qui permettent de proposer aux mandants des ensembles cohérents de mesures mieux adaptés à leurs besoins. Lors de la présente session, le Conseil d'administration va examiner les résultats de la première discussion récurrente consacrée à l'objectif stratégique de l'emploi. Le Conseil d'administration s'emploie actuellement à réviser ses propres méthodes de travail et à introduire les changements qui s'imposent.
16. Il reste encore d'importantes difficultés à surmonter, à l'heure où l'Organisation continue de faire le nécessaire pour s'adapter aux évolutions en cours et tenter de répondre, tout en tenant compte de la limitation de ses ressources, à la demande des mandants, qui souhaitent que l'Organisation accroisse le volume et la qualité de ses services. L'expérience acquise constitue à cet égard une source d'enseignements qui permettront d'opérer les ajustements nécessaires.
17. *Le groupe directeur voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prendre note des mesures adoptées pour assurer l'exécution du plan et de fournir au Bureau des orientations sur les priorités de l'action future.*

Genève, le 6 octobre 2010

Point appelant une décision: paragraphe 17

¹⁰ Document GB.307/PV, paragr. 199.

Annexe

Rapport de situation: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable – Feuille de route

1. Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
--------------------	--------	------------	-------------------

Considérations préambulaires

Paragraphe 1 à 6	Cadre général applicable à toutes les activités de l'OIT	En cours	En cours.
Paragraphe 3	Action spécifique requise pour pouvoir examiner, à la lumière de l'objectif fondamental de justice sociale, les politiques économiques et financières internationales	En cours	Voir les documents dont est saisi le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et le document sur la première discussion récurrente portant sur l'emploi (GB.309/3/1) qui a été soumis au Conseil d'administration.

Partie I. Portée et principes

A. i)	Initiatives spécifiques Mise en œuvre définie dans le cadre stratégique et les Propositions de P&B pour 2010-11	2009 2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
A. ii)	Initiatives spécifiques Mise en œuvre définie dans le cadre stratégique et les Propositions de P&B pour 2010-11	2009 2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
A. iii)	Initiatives spécifiques Mise en œuvre définie dans le cadre stratégique et les Propositions de P&B pour 2010-11	2009 2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
A. iv)	Initiatives spécifiques Mise en œuvre définie dans le cadre stratégique et les Propositions de P&B pour 2010-11	2009 2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
B.	Initiatives spécifiques Mise en œuvre définie dans le cadre stratégique et les Propositions de P&B pour 2010-11 Action menée par les Membres au niveau national/international	2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
C.	Action menée par les Membres au niveau national/international	En cours	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.

Partie II. Méthode de mise en œuvre

A. i)	<i>Première discussion récurrente concernant l'emploi</i>		
	Décision d'inscrire la question à l'ordre du jour de la 99 ^e session (2010) de la CIT	Novembre 2008	Terminée.
	Questionnaire au titre de l'article 19 en vue de l'élaboration d'une étude d'ensemble	Novembre 2008	Terminée.
	Participation de l'ensemble du Bureau à l'établissement du rapport	Novembre 2008 - décembre 2009	Voir document GB.309/SG/DECL/1 (Examen du processus de la première discussion récurrente sur l'emploi).

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Discussion par la Conférence et adoption d'un plan d'action	Juin 2010	Voir le rapport de la commission chargée de la discussion récurrente sur l'emploi (<i>Compte rendu provisoire</i> n° 18, Conférence internationale du Travail, 99 ^e session, Genève, 2010).
	Mise en œuvre du plan d'action	Novembre 2010	Voir les documents suivants qui seront soumis au Conseil d'administration à la présente session: Questions découlant des travaux de la Conférence internationale du Travail à sa 99 ^e session (2010): Discussion récurrente portant sur l'emploi (GB.309/3/1) et Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13 (GB.309/PFA/2).
<i>Deuxième discussion récurrente concernant la protection sociale (peut-être la sécurité sociale)</i>			
	Décision d'inscrire la question à l'ordre du jour de la 100 ^e session (2011) de la CIT	Mars 2009	Terminée.
	Proposition de questionnaire au titre de l'article 19 en vue de l'élaboration d'une étude d'ensemble	Mars 2009	Etude d'ensemble réalisée en 2010.
	Participation de l'ensemble du Bureau à l'établissement du rapport	Mars 2009 - décembre 2010	En cours. Document présenté à la Commission de l'emploi et de la politique sociale en mars 2010 (GB.307/ESP/2/2).
	Discussion par la Conférence et adoption d'un plan d'action	Juin 2011	Question à l'ordre du jour de la 100 ^e session (2011) de la Conférence.
	Mise en œuvre du plan d'action	Novembre 2011	Le document final de la session de 2011 de la Conférence sera examiné par le Conseil d'administration en novembre 2011.
	Discussion concernant la durée du cycle de discussions récurrentes et ordre dans lequel les questions récurrentes seront examinées	Mars 2009	La décision d'adopter un cycle de sept ans a été prise par le Conseil d'administration en mars 2009.
	Examen des procédures de suivi de la Déclaration de 1998	Mars 2009	La question de l'alignement du suivi de la Déclaration de 1998 a été examinée à la 99 ^e session (2010) de la Conférence. Voir <i>Compte rendu provisoire</i> n° 10.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
A. ii)	Réexamen de la structure extérieure pour renforcer la capacité de l'OIT d'aider ses Membres	Mars 2009	Un rapport de situation sur la mise en œuvre de la structure extérieure révisée sera soumis au Conseil d'administration à la présente session (GB.309/PFA/4).
	Renforcement de la mobilisation des ressources et des procédures d'évaluation en matière de coopération technique: nouvelle stratégie en matière de mobilisation des ressources	Novembre 2009	La stratégie de coopération technique a été adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009 (GB.306/TC/1). Depuis janvier 2009, toutes les propositions de coopération technique font l'objet d'un processus d'évaluation rigoureux pour assurer qu'elles sont alignées sur les cibles et résultats définis dans les plans de travail axés sur les résultats, les programmes par pays de promotion du travail décent et les autres cadres de développement au niveau des pays; qu'elles respectent les normes internationales du travail ainsi que les principes du tripartisme, de l'égalité entre les sexes et de la non-discrimination; qu'elles utilisent de manière appropriée les ressources du Centre de Turin; qu'elles mettent l'accent sur le renforcement des capacités et la participation des mandants; et qu'elles appliquent de façon appropriée la méthode de la gestion axée sur les résultats (GAR).
	Appui aux programmes par pays de promotion du travail décent, notamment participation tripartite à ces programmes	2010-2015	48 programmes par pays de promotion du travail décent ont été finalisés; 46 programmes sont en cours de rédaction et se trouvent au stade final de la consultation avec les mandants tripartites (sept. 2010).
A. iii)	Analyse empirique et discussion tripartite des expériences des pays: trois ou quatre études pilotes de pays	2009-10	Trois examens pilotes par pays ont été réalisés en 2009-10 (Allemagne, Brésil et Indonésie).
	Nouveau cycle d'études fondées sur les enseignements tirés	2010-11	Trois pays sont en cours de sélection en vue d'un second cycle. Il est prévu de réaliser trois nouvelles études en 2010-11.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
A. iv)	Mise au point d'une base de connaissances sur les accords bilatéraux/multilatéraux	2009-10	Des systèmes de restitution des enseignements tirés de la coopération technique ont été mis en place pour être incorporés dans le modèle de coopération technique à venir et, d'autre part, pour promouvoir une approche mieux coordonnée entre les quatre objectifs stratégiques.
A. v)	Définition d'une stratégie visant à établir de nouveaux partenariats avec des entreprises multinationales ou des syndicats opérant à l'échelon mondial	2009-10	Plusieurs activités de recherche et en matière de dialogues d'orientation, concernant les accords-cadres internationaux (ACI) conclus entre les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales (FSI) et, plus généralement, la question des relations professionnelles à l'échelon mondial, ont été conçues et mises en œuvre. Parmi ces activités, on peut citer les réunions sectorielles auxquelles ont participé des représentants d'entreprises multinationales et de FSI, les séminaires régionaux européens sur les ACI à l'intention des représentants des entreprises, une enquête en ligne sur l'impact des ACI menée auprès de cadres d'entreprises multinationales, des projets de recherche sur l'impact des ACI, notamment dans le Sud, auxquels ont collaboré des entreprises multinationales et des FSI, une base de données sur le contenu et les processus des ACI, et des activités de recherche sur les zones franches d'exportation. Ces activités serviront de point de départ à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur les partenariats avec les entreprises multinationales et les FSI.
B. i) à vii)	Actions menées par les Membres au niveau national/international	En cours	En cours.
B. ii)	<i>Définition d'une méthode pour établir des indicateurs ou statistiques appropriés permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent au niveau national</i>		
	Cinq profils de pays pilotes concernant le travail décent	2009	L'Autriche, le Brésil, la Malaisie, la République-Unie de Tanzanie et l'Ukraine se sont portés volontaires en tant que pays pilotes dans la préparation des profils de pays. Les profils de l'Autriche, du Brésil et de la République-Unie de Tanzanie (continentale) ont été publiés. Le profil de l'Ukraine est en bonne voie. La préparation du profil de la Malaisie a été reportée et le choix d'un nouveau pays pilote en Asie est en cours.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Programme de six ans pour un déploiement dans tous les Etats Membres de l'OIT	2010-2015	Le document sur la <i>Mesure du travail décent</i> , présenté au Conseil d'administration en novembre 2009 (GB.306/17/5), a passé en revue les progrès réalisés et les enseignements tirés lors de la phase pilote et a proposé un moyen de mettre en œuvre le déploiement. Une unité du Département de l'intégration des politiques coordonne le travail mené sur les profils. Cette unité va collaborer étroitement avec le Département de statistique, les bureaux régionaux et les projets de coopération technique axes sur le renforcement de la capacité des Etats Membres à mesurer le travail décent, notamment le projet de la Commission européenne sur le suivi et l'évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement, qui devrait durer quatre ans.
C.	D'autres organisations seront invitées à promouvoir le travail décent	En cours	Un certain nombre d'organisations internationales et d'institutions multilatérales se sont dites intéressées à promouvoir le travail décent et à intégrer ce concept dans leurs propres politiques et programmes. L'adoption du Pacte mondial pour l'emploi et son approbation par les organes des Nations Unies et les chefs d'Etat du G20, ainsi que sa prise en compte dans les initiatives interinstitutions, ont mis en relief la pertinence de l'Agenda du travail décent. Au lendemain de la crise, le renforcement des relations de travail avec les organes multilatéraux et régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entre autres, a débouché sur une meilleure reconnaissance du travail décent en tant qu'objectif stratégique. La Conférence sur «Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale», organisée conjointement par l'OIT et le FMI en septembre 2010, en est un exemple de premier plan. Le BIT a également participé au groupe chargé de rédiger les directives de 2009 du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour l'élaboration des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cela a permis d'intégrer dans les directives le guide du CCS intitulé <i>Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent</i> , et de recommander leur utilisation dans l'analyse du contexte national avant l'exercice de programmation conjoint. Depuis le lancement de la <i>Boîte à outils</i> en 2007, 14 institutions (FAO, ONUDI, ONU-Habitat, UNICEF, UNRWA, UPU, PNUD, OMS, AIEA, UNESCO, OMT, PNUE, ONUDC, Banque mondiale) ont procédé à une autoévaluation afin d'évaluer

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			leur contribution au travail décent et la manière de l'accroître. Depuis lors, deux organisations ont demandé à bénéficier d'une assistance spécifique du BIT pour développer leurs capacités (ONUDI et UPU), et la FAO développe, en collaboration avec le BIT, des outils pour intégrer le travail décent dans ses programmes.
	Evaluation des effets sur l'emploi de la politique relative aux échanges commerciaux et aux marchés financiers	En cours	De nombreuses activités ont été entreprises, conformément au mandat confié au titre de la Déclaration. Les travaux se sont déroulés sous forme de publications (livres ou documents de travail, élaborés parfois en collaboration avec d'autres organismes internationaux) ou de manifestations conjointes avec d'autres organismes (par exemple la Banque mondiale ou l'OMC). De plus, en vue du Sommet du G20 à Séoul, un rapport sur le commerce et l'emploi est en cours d'élaboration conjointement avec l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC.

Partie III. Dispositions finales

A.	Communication par le Directeur général de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable aux chefs d'Etat, aux ministres du Travail, à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations du système des Nations Unies	Août-octobre 2008	Terminée.
	Les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs font connaître la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	En cours	En cours.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
B.	Modalités de mise en œuvre de la Partie II de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	En cours	En cours.
C.	Examen de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.

2. Annexe: Suivi de la Déclaration

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
--------------------	--------	------------	-------------------

Partie I. Objectif général et champ d'application

B.	Adaptations concernant les modalités d'application de l'article 19, sans augmenter les obligations en matière de rapports	En cours	La décision d'aligner les études d'ensemble sur les discussions récurrentes n'augmente pas la charge de travail que l'établissement de rapports représente pour les gouvernements, ni ne fait double emploi avec les obligations en matière de rapports.
----	---	----------	--

Partie II. Action de l'Organisation pour aider ses Membres

Administration, ressources et relations extérieures

A. i)	Instauration d'une culture du travail axée sur les résultats en matière de travail décent, et collaboration indépendamment de la voie hiérarchique	En cours	Des mesures visant à promouvoir la collaboration ont été intégrées dans une série de cadres de programmation, y compris dans les plans de travail axés sur les résultats, les critères pour l'allocation des ressources du CSBO et des ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique, et le mécanisme d'assurance qualité pour les programmes par pays de promotion du travail décent. La collaboration est fortement encouragée par le processus d'élaboration du programme et du budget pour 2012-13.
-------	--	----------	--

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Le cadre stratégique a été conçu de manière à encourager une action conjointe de l'ensemble du Bureau portant sur un nombre limité de résultats	2010-2015	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
	Promotion d'un travail en équipe amélioré au moyen de plusieurs initiatives, notamment quatre projets thématiques, des activités de formation et de perfectionnement du personnel, ainsi que des arrangements plus souples	2009-2011	Les résultats seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
A. ii)	Mise au point d'une stratégie globale en matière de connaissances, axée sur les résultats	Novembre 2009	La stratégie en matière de connaissances, axée sur les résultats, pour la période 2010-2015, a été adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009 (GB.306/PFA/12/3). La mise en œuvre est en cours.
	Réexamen de la structure extérieure de l'OIT	Mars 2009	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. ii) ci-dessus.
	Elaboration d'un plan pour le renforcement des capacités des mandants	2009-10	Chacun des 19 résultats comporte un volet sur le renforcement des capacités des mandants. En 2009-10, le Centre de Turin a donné la priorité au renforcement de la capacité des mandants dans les pays pilotes, au titre du Pacte mondial pour l'emploi. Cela venait s'ajouter aux programmes existants du Centre en matière de renforcement des capacités des employeurs et des travailleurs. Un nouveau programme d'administration du travail a été déployé par le Centre de Turin en 2009. Le Bureau des activités pour les travailleurs et le Bureau des activités pour les employeurs (ACTRAV et ACT/EMP) ont intégré l'approche de la Déclaration dans leurs différentes activités: exercices de programmation, cours dispensés par le Centre de Turin (à la fois en tant que sujet spécifique et méthode de travail), collaboration avec les unités techniques sur d'éventuelles questions normatives ou liées à la recherche et à la coopération technique. On citera

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			<p>comme exemple le symposium d'ACTRAV sur la négociation collective et sa réflexion sur le dialogue social à l'intérieur et au-delà des frontières qui a été menée avec des représentants de toutes les unités du Bureau ainsi que d'entreprises multinationales; l'accord sur les partenariats public-privé entre ACT/EMP et un certain nombre d'entreprises qui se sont engagées en faveur du recrutement de travailleurs handicapés et au titre du programme <i>Travailler mieux</i>. A travers le soutien apporté aux groupes des travailleurs et des employeurs, les deux bureaux ont également contribué à la première discussion récurrente sur l'emploi.</p> <p>Un nouveau programme d'administration et d'inspection du travail (LAB/ADMIN) a été mis en place en 2009 pour renforcer les capacités des ministères du Travail et des systèmes d'inspection. Dans le domaine de l'inspection du travail, l'accent a été mis sur les droits fondamentaux dans des domaines tels que le travail non déclaré et la traite des êtres humains. Des matériels de formation (produits mondiaux) sur l'inspection et l'administration du travail ont été préparés en étroite collaboration avec le Centre de Turin, et ACTRAV et ACT/EMP ont participé à la mise au point de deux manuels sur l'inspection du travail à l'intention des travailleurs et des employeurs. Les audits sur l'administration et l'inspection du travail sont généralement accompagnés de plans d'action dans les régions/pays respectifs.</p> <p>Voir également le document sur l'inspection et l'administration du travail (GB.309/ESP/3).</p>
A. iii)	Application rigoureuse des principes et méthodes de la gestion axée sur les résultats dans le cadre stratégique	2010-2015	<p>Les principaux documents relatifs à la GAR qui ont été soumis au Conseil d'administration en 2009 et 2010 sont les suivants: le cadre stratégique pour 2010-2015, le programme et le budget pour 2010-11, le rapport sur l'exécution du programme 2008-09 et les stratégies axées sur les résultats en matière de connaissances, de ressources humaines, de technologies de l'information et de coopération technique. La GAR joue un rôle moteur dans la planification interne et l'allocation des ressources, ce qui se traduit par des plans de travail axés sur les résultats qui sont élaborés à partir des programmes par pays de promotion du travail décent. Appliquer les enseignements tirés et fixer des bases de référence et des objectifs conformément aux indicateurs SMART (précis,</p>

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps) est une pratique maintenant bien établie. La gestion de la performance, l'analyse des risques et la responsabilisation font toutes partie de la GAR. Tout cela s'articule autour d'une directive publiée par le Bureau en août 2009, qui définit les objectifs et les pratiques en matière de GAR et fait en sorte que celle-ci soit applicable à l'ensemble du travail entrepris par le Bureau.
A. iv)	Nouvelle stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015	Novembre 2009	La stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015, axée sur les résultats, a été adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009 (GB.306/PFA/12/2). La mise en œuvre est en cours.
	Proposition visant à établir un groupe de travail sur des structures de gouvernance plus efficaces	March 2009	Un groupe de travail a été établi par le Conseil d'administration en juin 2009.
	Mesures visant à améliorer la gouvernance interne et externe	2010-2015	Des rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant ont été présentés au Conseil d'administration en 2009 et 2010. La mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public est en cours. Un groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence a été créé. La participation aux enquêtes et aux travaux de recherche du Corps commun d'inspection (CCI) se poursuit (voir document GB.309/PFA/10).
A. v)	Mise en œuvre d'un plan visant à promouvoir le travail décent dans tous les PNUAD et exécution d'un programme de formation	2009	En 2009, un exercice élargi a été mené au niveau du GNUD et a donné lieu, en novembre 2009, à l'adoption de directives améliorées sur les PNUAD. Les avantages comparatifs de l'Organisation sont incorporés dans le nouveau document. Les directives mentionnent expressément que les organisations de travailleurs et d'employeurs sont des acteurs nationaux qu'il convient de consulter dans le processus de conception, d'exécution et de suivi des PNUAD. En 2009, un programme de renforcement des capacités, intitulé «Travailler avec les Nations Unies», a été mis sur pied. Une formation a été dispensée à plus de 200 employés du BIT dans les cinq régions. En 2009 toujours, trois

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			<p>séminaires ont été organisés pour les organisations de travailleurs (deux séminaires dans les Amériques et un séminaire interrégional au Centre de Turin). En 2010, il est prévu de mettre en place des programmes semblables de renforcement des capacités pour les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs.</p> <p>L'intégration du travail décent dans les PNUAD fait l'objet d'un suivi, notamment en ce qui concerne le nombre de PNUAD qui tiennent compte des priorités en matière de travail décent et la participation des partenaires sociaux dans la programmation conjointe des Nations Unies.</p>
A. vi)	Mise en œuvre d'un plan pour l'identification, l'actualisation et la promotion de la liste des normes qui sont les plus importantes du point de vue de la gouvernance	Novembre 2009	Les consultations tripartites sur différents aspects de la politique normative se sont poursuivies et leurs résultats ont été pris en compte dans les discussions de la Commission LILS et de la Commission de l'application des normes de la Conférence.

Comprendre la situation et les besoins des Membres et y répondre

B. i) et ii)	Mise en place d'un dispositif de discussions récurrentes par la CIT: <i>voir les mesures proposées ci-dessus dans la présente feuille de route concernant sous Déclaration, Partie II, A. i)</i>		Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. i) ci-dessus.
--------------	--	--	--

Assistance technique et services consultatifs

C. i)	Propositions en vue du réexamen de la structure extérieure visant à renforcer la capacité de l'OIT d'aider ses Membres	Mars 2009	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. ii) ci-dessus.
-------	--	-----------	---

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Concentration des ressources, conformément aux objectifs de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, sur un nombre limité de programmes de coopération technique stratégiques	2010-11	Les ressources affectées aux priorités définies dans les plans de travail axés sur les résultats proviennent non seulement du budget ordinaire, mais également des ressources extrabudgétaires destinées à la coopération technique et des ressources du CSBO. Les ressources extrabudgétaires et les ressources du CSBO seront canalisées vers la réalisation des résultats relevant du travail décent grâce à des activités de collecte de fonds ciblées visant un éventail de donateurs élargi.
	Elaboration d'une nouvelle stratégie en matière de mobilisation des ressources	Novembre 2009	La stratégie de mobilisation des ressources vise à combler les déficits de financement pour obtenir les résultats prévus dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. Les donateurs sont encouragés à renoncer à assigner des ressources à la réalisation de projets de coopération technique donnés et à privilégier les accords de partenariat pluriannuels portant sur l'octroi de montants définis non affectés, conclus avec une grande diversité d'acteurs, ou à affecter des fonds directement à la réalisation des résultats en matière de travail décent, au CSBO ou aux fonds conjoints relevant de l'initiative «Unis dans l'action». Le Bureau cherche également à faciliter l'accès à ces fonds et à d'autres fonds des Nations Unies grâce au renforcement de la formation et du soutien pour la mobilisation des ressources à l'échelon local et une meilleure compréhension des processus de réforme des Nations Unies.
C. ii)	Fourniture de l'expertise et de l'assistance générales que tout Membre pourra demander en vue de formuler une stratégie nationale	2010-2015	En 2009-10, environ 25 000 représentants nationaux en provenance de 191 pays et territoires ont participé aux activités d'apprentissage et de partage des connaissances organisées par le Centre de Turin, qui portaient sur l'Agenda du travail décent et les objectifs du Millénaire pour le développement.
	Etude de la possibilité de partenariats innovants pour la mise en œuvre de stratégies nationales en faveur du travail décent	2010-11	Des efforts sont entrepris actuellement pour attirer de nouveaux donateurs et promouvoir de nouvelles approches novatrices, telles que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que de nouveaux partenariats public-privé combinant les connaissances spécialisées du BIT avec celles des entreprises privées, des syndicats et des gouvernements. Le Bureau a redoublé d'efforts pour s'assurer de l'appui du secteur privé et de fondations privées. Il a formulé des conseils de gouvernance interne pour faciliter la mobilisation des ressources auprès d'acteurs non étatiques, et une nouvelle

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			stratégie de sensibilisation fondée sur des instruments de promotion est en cours d'élaboration.
C. iii)	Elaboration d'instruments appropriés pour évaluer les progrès réalisés (profils de pays en matière de travail décent)	2009-2015	Dans le cadre du programme sur la mesure du travail décent, des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'indicateurs statistiques sur le travail décent et d'indicateurs reproductibles visant à évaluer le respect des principes et droits fondamentaux au travail (voir également le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, B. iii)). Des progrès ont été réalisés dans la production de fiches de définition pour les indicateurs statistiques du travail décent, en ce qui concerne les 11 domaines thématiques visés par les profils concernant le travail décent, et les fiches seront réunies prochainement dans un «petit guide de référence». Ces fiches de définition fourniront aux bureaux nationaux de la statistique les informations techniques nécessaires qui leur permettront de mettre au point des indicateurs du travail décent reposant sur des données existantes, ou de recueillir des données de base à cette fin. Outre la production de données qualitatives systématiques sur le cadre juridique du travail décent, le Bureau a également développé des indicateurs numériques relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail. Un projet pilote a été entrepris pour mettre au point un cadre de codification en cas de violation, en droit et dans la pratique, des conventions n ^{os} 87 et 98. Il est envisagé d'élargir le projet pilote à d'autres conventions relatives aux principes et droits fondamentaux au travail.
	Elaboration d'instruments appropriés visant à évaluer l'impact que d'autres facteurs et politiques peuvent avoir sur les efforts des Membres	Novembre 2009	Le <i>Guide</i> du CCS et sa liste de questions pour l'évaluation à l'échelon national ont aidé les mandants et les équipes de pays des Nations Unies à intégrer le travail décent dans leurs stratégies et politiques de développement nationales. A ce jour, le <i>Guide</i> a été utilisé par les équipes de pays des Nations Unies en Argentine, en Indonésie, au Pakistan, en Serbie, en République arabe syrienne et en Uruguay. Il a également été utilisé avec les gouvernements nationaux de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam, notamment pour la préparation de leurs plans nationaux de développement.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
C. iv)	Mise au point d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources visant à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement et des organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs et à renforcer leurs capacités	Novembre 2009	Les activités menées actuellement pour renforcer la capacité des mandants permettent à ces derniers de mieux formuler leurs priorités en matière de travail décent et de les traduire dans les plans et budgets de développement nationaux, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans les PNUAD, soutenant ainsi les résultats en matière de travail décent bien au-delà de la durée de l'initiative relative aux programmes par pays du travail décent. Une plus grande participation des mandants à toutes les étapes du processus de planification du développement permet de connecter l'aide internationale au développement avec les parties prenantes, donnant ainsi des orientations précieuses non seulement pour l'OIT, mais aussi pour l'ensemble du système des Nations Unies.

Recherche, collecte et partage d'informations

D. i)	Trois ou quatre études pilotes de pays	2009-10	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. iii) ci-dessus.
	Nouveau cycle d'études fondées sur les enseignements tirés	2010-11	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. iii) ci-dessus.
D. ii)	Mise en place d'arrangements tels que des examens par les pairs à la demande des Membres	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.

Partie III. Evaluation par la Conférence

A.	Evaluation par la Conférence de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.
B.	Rapport d'évaluation de l'impact de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
C.	Possibilité offerte aux organisations multilatérales de participer à l'évaluation de l'impact et à la discussion y afférente	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.
	Invitation d'autres entités à assister et à participer à cette discussion	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.
D.	Conclusions tirées de l'évaluation et opportunité d'autres formes appropriées d'actions à engager	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration et la Conférence.

3. Résolution concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
1.	Pas de double emploi avec les mécanismes de contrôle existants et pas d'augmentation des obligations des Etats Membres en matière de rapports	En cours	Le système des rapports adopté par le Conseil d'administration n'impose pas l'établissement de davantage de rapports.
2.	Plan de mise en œuvre	Novembre 2008 - Mars 2009	Plan de mise en œuvre adopté par le Conseil d'administration en mars 2009 (GB.304/SG/DECL/1(Rev.)).
2. a)	Voir ci-dessus les parties correspondantes de la présente feuille de route concernant la Déclaration ainsi que le suivi de la Déclaration	-	-

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
<i>2. b) I. Questions de capacité et de gouvernance</i>			
a)	Mise au point d'une stratégie globale en matière de connaissances, axée sur les résultats	Novembre 2009	Voir le rapport de situation sous annexe: Suivi de la Déclaration, Partie II, A. ii) ci-dessus.
	<i>Analyse empirique et discussion tripartite des expériences des pays</i>		
	Trois ou quatre études pilotes de pays	2009-10	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. iii) ci-dessus.
	Nouveau cycle d'études de pays fondées sur les enseignements tirés	2010-11	A déterminer.
	<i>Profils de pays concernant le travail décent (statistiques et indicateurs)</i>		
	Cinq profils de pays pilotes	2009	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, B. ii) ci-dessus.
	Programme de six ans pour un déploiement dans tous les Etats Membres de l'OIT	2010-2015	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, B. ii) ci-dessus.
	<i>Rapport sur le travail dans le monde</i> (publication annuelle): Interactions entre les politiques financières et les quatre piliers de l'Agenda du travail décent	2009	<i>Rapport sur le travail dans le monde 2009. La crise mondiale de l'emploi et l'après-crise</i> publié en décembre 2009. Le prochain <i>Rapport sur le travail dans le monde</i> paraîtra en octobre 2010.
	<i>Rapport mondial sur les salaires</i> (publication biennale)	2010	Actualisation jusqu'au <i>Rapport mondial sur les salaires 2008-2009</i> paru en novembre 2009. Le <i>Rapport mondial sur les salaires 2010-2011</i> paraîtra en décembre 2010.
Mise au point d'un plan de travail en collaboration entre le CIF, l'INST et les sections de recherche/connaissances des unités techniques	2009-10	Le CIF et l'INST ont mis au point et testé un nouveau programme de formation visant à améliorer la capacité du personnel du BIT à produire des études et à utiliser la recherche.	

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
b)	Réexamen de la structure extérieure de l'OIT	Mars 2009	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. ii) ci-dessus.
c)	Renforcement de la cohérence et de la coopération au sein du Bureau: voir suivi de la Déclaration, Partie II, A. i)	–	–
d)	Nouvelle stratégie en matière de ressources humaines pour 2010-2015	Novembre 2009	Voir le rapport de situation sous: Suivi de la Déclaration, Partie II, A. iv) ci-dessus.
e)	Réexamen et actualisation des mécanismes d'évaluation	2009	Voir le rapport d'évaluation annuel 2009-10 qui sera soumis à la présente session du Conseil d'administration (GB.309/PFA/5/1).
	Evaluation externe de la fonction d'évaluation du Bureau sur la base de laquelle la stratégie actuelle sera affinée	2010-11	Evaluation, réalisée en 2010, indépendamment de la fonction d'évaluation du BIT. Conclusions, résultats et recommandations seront soumis à la présente session du Conseil d'administration (GB.309/PFA/5/5).
f)	Proposition concernant la création d'un groupe de travail sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration et du fonctionnement de la session annuelle de la CIT	Mars 2009	Voir le rapport de situation sous annexe: Suivi de la Déclaration, Partie II, A. iv) ci-dessus.
g)	Mise en œuvre dans l'ensemble du Bureau d'un programme de gestion du changement et de renforcement des capacités	2010-15	<p>Une série d'ateliers sur la gestion du changement ont eu lieu en 2009 et 2010, en rapport avec la révision de la structure extérieure. Le cadre de responsabilisation au BIT a été officialisé en janvier 2010 parallèlement au renforcement de plusieurs normes concernant la responsabilité; les rôles et les responsabilités clés du personnel dirigeant ont été précisés, et des programmes de travail axés sur les résultats ont été mis en place en 2010 afin d'apporter plus de cohérence et de favoriser le travail de groupe et une utilisation intégrée des ressources.</p> <p>Le Département du développement des ressources humaines a organisé la conception et la mise en œuvre matérielle d'une série de programmes de développement professionnel visant à établir une capacité d'organisation</p>

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
			<p>concentrée sur la gouvernance interne, le rôle directeur, la responsabilité, la capacité technique, l'efficacité du personnel et le bien-être. Ils comportaient des ateliers sur la gestion des risques et les achats et intégraient la participation des directeurs des bureaux extérieurs aux ateliers des Nations Unies sur les compétences de coordination et de direction mis en place dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action». Totale mise en œuvre du nouveau Cadre de suivi du comportement professionnel commencé en janvier 2010. Un nouveau programme a été conçu et dirigé avec le Centre de Turin dans le but de renforcer la capacité du BIT en matière de recherche, notamment dans le domaine des analyses statistiques et macroéconomiques et des méthodologies à adopter. Des cours sur la communication et les médias ont été dispensés en collaboration avec le Département de la communication et de l'information publique. Des séances d'orientation sur le VIH dans le monde du travail, des cours d'apprentissage à distance sur l'efficacité rédactionnelle ainsi que des ateliers sur l'art de s'exprimer en public et de présenter des exposés ont été organisés. Des ateliers d'orientation pour les nouveaux fonctionnaires ont été organisés en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT. Des cours de langues ont été dispensés à plus de 500 fonctionnaires du siège; une série de cours portant sur les outils informatiques de base ont été donnés en plus de l'introduction à la certification des compétences en technologies de l'information (ECDL). Un programme d'apprentissage des langues à distance de 12 semaines a été mené sur le terrain.</p>
	Poursuite des initiatives visant à améliorer la transparence et la responsabilisation au BIT	En cours	Révision et actualisation systématique des règles et procédures internes. De nouvelles mesures ont été adoptées: registre des intérêts financiers; procédures pour l'approbation des activités et occupations extérieures; dénonciation des abus; lettre de déclaration interne; orientation dans les conflits d'intérêts et politique de divulgation d'informations au public.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
h)	Plusieurs évaluations de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent	2009-2011	Deux évaluations indépendantes ont été réalisées en 2009 (Indonésie et Honduras) et deux l'ont été en 2010 (République-Unie de Tanzanie et Kirghizistan). Les conclusions et recommandations de l'évaluation pour l'Indonésie ont été communiquées au Conseil d'administration en novembre 2009 et celles des évaluations de 2010 seront soumises à la présente session du Conseil d'administration (GB.309/PFA/5/2 et GB.309/PFA/5/3).
	Tous les programmes par pays de promotion du travail décent font l'objet d'une autoévaluation ou d'une évaluation indépendante	2010-2015	En 2009, les programmes du Bangladesh, de l'Etat plurinational de Bolivie et de la Mongolie ont été examinés. En 2010, ceux de la République arabe syrienne, de la République démocratique populaire lao, du Lesotho et de la Serbie ont été examinés. Quatre examens supplémentaires sont prévus avant la fin de l'année 2010: Nicaragua, Sénégal, Yémen et Zimbabwe. Pour 2011, les examens des programmes de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, de la Chine et de l'Inde sont prévus ou en discussion.
	Examen des programmes par pays de promotion du travail décent actuels et finalisation de ceux qui sont en préparation	2009-10	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie II, A. ii) ci-dessus.
i)	Il est tenu compte dans le cadre stratégique et les Propositions de programme et budget pour 2010-11 des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats	2010-2015	Les progrès seront présentés dans le rapport sur l'exécution du programme de 2010-11.
	Mise au point de «tableaux de bord» électroniques pour l'appui à la gestion et l'amélioration de la transparence	2009	En décembre 2009, un tableau de bord des donateurs a été mis en service pour fournir des informations aux donateurs et au personnel concernant le statut des projets finances par des fonds extrabudgétaires. Cela a permis de renforcer la transparence des activités de l'OIT et de mieux les faire connaître. Conjointement à la mise en place du tableau de bord, des infrastructures pour la sécurité et la technologie ont été installées afin de fournir une base pour la mise en œuvre d'un tableau de bord de la direction.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Déploiement d'IRIS dans les régions	2010-11	Voir le document qui sera soumis au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication (GB.309/PFA/ICTS/2).
	Introduction de nouvelles techniques informatiques, notamment le Système de gestion électronique des documents et Plone	En cours	Mise en œuvre en cours, conformément à la Stratégie en matière de technologies de l'information pour 2010-2015, axée sur les résultats, adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009 (GB.306/PFA/ICTS/1).

2. b) II. Questions récurrentes à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail

a)	Décision concernant la durée du cycle de discussions et la séquence des questions récurrentes	Mars 2009	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie I, A. i) ci-dessus.
b)	Examen du suivi de la Déclaration de 1998	Juin 2010	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie I, A. i) ci-dessus.
c)	Il est tenu compte dans les programmes et budgets suivants des priorités définies dans les discussions sur la question récurrente	En cours	En cours.
d)	Voir sous Déclaration, Partie II, A. ii) de la présente feuille de route	–	–
e)	Consultations tripartites visant à unifier et à simplifier les rapports établis par les Membres et par le Bureau	2010-11	En cours.

2. b) III. Partenariats

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Voir dans la présente feuille de route Déclaration, Partie II, A. v) et suivi de la Déclaration, Partie II, A. v)		

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
	Elaboration de propositions de travaux de recherche interinstitutions	2009-10	<p>A la demande du G20 et grâce aux données provenant de l'OCDE et d'autres organisations internationales, le BIT a analysé des mesures gouvernementales sur l'emploi et la protection sociale adoptées par de nombreux pays pour faire face à la crise et à ses conséquences sur le marché du travail et en matière sociale.</p> <p>Par le biais du Pacte mondial pour l'emploi et dans le cadre du CCS, l'OIT promeut le dialogue et les échanges techniques entre les institutions. D'intenses activités de collaboration interinstitutionnelle, de sensibilisation et de recherche ont également lieu dans le cadre de l'initiative visant à instaurer un socle de protection sociale conformément aux recommandations du CCS. Cette initiative est menée conjointement par le BIT et l'OMS et implique d'autres organisations telles que l'UNICEF ou le FMI.</p> <p>En collaboration avec la Banque mondiale, le BIT a entrepris d'examiner les mesures concernant les tendances mondiales et régionales de l'emploi global, d'analyser les effets redistributifs de la crise sur l'emploi, et de réaliser un inventaire des mesures adoptées face à la crise et des interventions en vue de la reprise.</p> <p>Le document de travail «Croissance, emploi et cohésion sociale: les défis à relever», qui a été préparé conjointement par le BIT et le FMI a constitué le document de base de la Conférence d'Oslo, qui s'est tenue le 13 septembre 2010. Cette conférence, organisée par l'OIT et le FMI en collaboration avec le Cabinet du Premier ministre de la Norvège, avait pour objectif de stimuler le débat sur les mesures à prendre pour améliorer la capacité des économies à produire suffisamment d'emplois de qualité – travail décent – pour répondre aux besoins des sociétés. La partie de ce document, qui concerne le coût humain des récessions et le moyen de l'évaluer et de le réduire, a été élaborée par le FMI. L'autre partie, élaborée par le BIT, traite de la création d'un cadre axé sur l'emploi pour une croissance forte, durable et équilibrée.</p>
	Mise au point d'une stratégie en matière de communication	Novembre 2009	La stratégie de communication est un élément constitutif de la stratégie en matière de connaissances adoptée par le Conseil d'administration en novembre 2009. Mise en œuvre en cours.
2. c)	Consultations permanentes avec les mandants	2010-2015	En cours.

Section/paragraphe	Action	Calendrier	Etat d'avancement
3.	Etablissement du Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration	Juin 2008	Le groupe directeur a été établi par le Conseil d'administration en juin 2008.
4.	Prise en considération dans les Propositions de P&B pour 2010-11	2010-11	Voir le rapport de situation sous Déclaration, Partie I, A. et B. ci-dessus.
5.	Evaluation des mesures prises pour donner effet à la résolution	A fixer	A déterminer par le Conseil d'administration.

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	ONU-DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CIF	Centre international de formation de l'OIT, Turin	P&B	Programme et budget
CIT	Conférence internationale du Travail	PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
CSBO	Compte supplémentaire du budget ordinaire	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement	ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
INST	Institut international d'études sociales	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
LILS	Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OMC	Organisation mondiale du commerce	UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
OMS	Organisation mondiale de la santé	UPU	Union postale universelle
OMT	Organisation mondiale du tourisme		